

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDIÖN, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12. DCM2026S3N12 – Association Intercommunale des Maisons de Retraite (AIMR) – Assemblée générale et Conseil de vie sociale Résidence Gué Florent – Désignation du représentant

Monsieur le Maire rapporte :

L'Association Intercommunale de Maisons de Retraite (AIMR) est une association privée à but non lucratif soumise à la loi 1901. Elle a été créée en 1968 à l'initiative de communes de l'agglomération nantaise afin de faire construire et gérer des maisons de retraite pour les ressortissants de ces communes conformément à son objet statutaire.

Conformément à l'articles 4 des statuts adoptés le 25 mars 2015 l'association est composée de deux collèges de membres :

- Les membres institutionnels que sont les communes qui désignent, au terme d'une délibération de leur conseil municipal, un représentant, choisi parmi les membres du Conseil municipal, siégeant à l'assemblée générale de l'association ayant une voix délibérative ;
- Des membres qualifiés.

L'association est administrée et dirigée par un Conseil d'administration au sein duquel peut siéger le représentant de chaque commune. Il devra dans ce cas formaliser par écrit son souhait d'intégrer le Conseil d'administration et être coopté en qualité d'administrateur par ce Conseil qui statuera lors de la première réunion qui suivra la réception de la demande.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Vie Sociale de la résidence Le Gué Florent, l'élu désigné siègera au Conseil de vie sociale de la résidence du Gué Florent.

DECISION

VU les statuts de l'association intercommunale des maisons de retraite en date du 25 mars 2015,

VU le règlement intérieur du Conseil de Vie Sociale de la résidence Le Gué Florent,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS du groupe « Orvault ensemble » :

- **ACCEPTE** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;
- **DESIGNE** Madame Stéphanie LEFEBVRE
 - En tant que membre institutionnel avec voix délibérative, représentant de la Commune d'Orvault à l'assemblée générale de l'association intercommunale des maisons de retraite ;
 - En tant que représentant au Conseil de vie sociale de la résidence du Gué Florent.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **08 AVR. 2026**

Et par publication le : **08 AVR. 2026**

